



Gestion des pêches et sécurité en mer des pêcheurs commerciaux

Présentation au Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec

Février 2013



Aperçu de la présentation

- Introduction
- Rôles et responsabilités
- Gestion des pêches et sécurité en mer
- Initiatives liées à la sécurité
- Protocole et lettre d'entente entre MPO et TC
- Conclusion



Introduction

- La sécurité en mer est une responsabilité collective que Pêches et Océans Canada partage avec les divers intervenants concernés :
 - ❖ Transports Canada
 - ❖ Garde Côtière Canadienne
 - ❖ Pêcheurs commerciaux



Rôle et responsabilités

- En vertu de la Loi sur les pêches et les règlements connexes, la direction de la Gestion des pêches de Pêches et Océans Canada (MPO) est responsable de la gestion, de la protection et de la conservation des ressources halieutiques au Canada.



Gestion des pêches et sécurité en mer

- Le MPO reconnaît que certaines mesures de gestion peuvent avoir une influence importante sur la sécurité des opérations de pêche. Par exemple :
 - Ouverture des saisons de pêche, particulièrement dans des conditions météorologiques défavorables;
 - Enlèvement des engins de l'eau sans égard aux conditions météorologiques.
- Il est important que les questions de sécurité soient abordées au cours des comités consultatifs lors des discussions sur les mesures de gestion. Les experts appropriés doivent fournir leur expertise afin que les risques soient atténués;
- Les gestionnaires de la Gestion des pêches du MPO ne sont pas des experts certifiés en navigation ou en sécurité.



Initiatives liées à la sécurité

A ce jour, des avancés ont été franchies en matière de sécurité dans plusieurs pêcheries et ce, suite à une communication étroite avec l'industrie. Par exemple :

- Dans plusieurs zones de pêche, des règles ont été mises en place afin de retarder l'ouverture de la pêche le printemps lorsque les vents dépassent 20-25 nœuds (zone de pêche au homard 22, etc.);
- Suite à la mise en place de règles, certaines flottilles se sont vues accorder une augmentation de la taille maximale de leurs bateaux (ex. crabiers traditionnels zone 12 et zone 16 Groupe A).



Initiatives liées à la sécurité (suite)

- Entretien de relations continues à divers paliers avec la Garde Côtière, Transports Canada, le Bureau de la Sécurité des Transports et d'autres organismes de réglementation;
- Création d'un comité régional sur la sécurité des bateaux de pêche pour discuter des problématiques régionales (celui du QC sert d'exemple à l'échelle nationale);
- Pêches et Océans Canada est ouvert à modifier ses politiques et ses règles si la sécurité en mer est mise en cause.



Protocole d'entente entre MPO et Transports Canada

- Le 6 novembre 2006, le MPO et Transports Canada ont signé un protocole d'entente sur la sécurité en mer des pêcheurs commerciaux;
- Dans le cadre de ce protocole, les deux parties se sont engagées à travailler en étroite collaboration aux questions de sécurité;
- À l'occasion d'un récent examen, Transports Canada et le MPO ont réitéré leurs engagements pris dans le cadre du protocole;
- Les deux ministères travaillent présentement à la révision du protocole.





Lettre d'entente entre MPO et Transports Canada

- Le 30 août 2011, le MPO et Transports Canada ont signé une lettre d'entente sur l'échange d'informations;
- Cette lettre fait suite au *Protocole d'entente sur la sécurité en mer des pêcheurs commerciaux*;
- Cette lettre d'entente vise à promouvoir l'échange d'informations du MPO sur les bateaux de pêche à des fins de sécurité, d'éducation, de surveillance de la conformité, d'enquête et de poursuites judiciaires.



Conclusion

- La sécurité en mer des pêcheurs est une responsabilité collective;
- Les organismes de réglementation continuent de travailler ensemble pour cibler et régler les problèmes de sécurité;
- Pêches et Océans Canada reconnaît qu'il a un rôle à jouer dans la sécurité en mer des pêcheurs, mais n'est pas un expert en la matière;
- La collaboration avec les autorités appropriées est donc essentielle.